



Canada (CRSH et FRQSC) – Addendum (version française)

Critères d'admissibilité du CRSH et du FRQSC pour les candidats au Canada pour l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique « Démocratie, gouvernance et confiance » (PTA DGC)

***Nota :** Cette annexe à l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique « Démocratie, gouvernance et confiance » (DGC) contient des renseignements sur les organismes subventionnaires canadiens à l'intention des candidats demandant du financement canadien. Veuillez consulter la page sur le [site Web de la Plateforme transatlantique](#) pour obtenir les liens relatifs à l'appel de propositions et aux autres organismes subventionnaires.*

Introduction

Cette annexe est divisée en sections :

- Aperçu de l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique « Démocratie, gouvernance et confiance » (DGC)
- Aperçu du mécanisme de financement à l'intention des candidats canadiens
- [Annexe 1](#) : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
 - Incluant des instructions sur la manière de soumettre des documents supplémentaires au CRSH par l'intermédiaire [du portail Convergence](#)
- [Annexe 2](#) : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Aperçu de l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique « Démocratie, gouvernance et confiance » (DGC)

Étant donné les enjeux communs et les priorités stratégiques en matière de collaboration dans le domaine de la recherche du volet PTA DGC, l'appel de propositions regroupe des équipes de recherche internationales en vue de faire avancer la recherche et d'en partager les résultats de manière ouverte, pour que d'autres en tirent des leçons.

L'appel de propositions du volet de la PTA DGC est un concours international parrainé par plusieurs organismes de financement et pays. Comme il est indiqué dans l'appel de propositions, ce concours **n'est ouvert qu'aux projets de recherche internationaux** :

- auxquels participent au moins trois co-chercheurs principaux admissibles provenant d'au moins trois pays différents participant au programme PTA DGC des qui regroupent des équipes en provenance des deux côtés de l'Atlantique ;
- désigner l'un des co-chercheurs principaux comme chercheur principal du projet PTA DGC.

Aperçu du mécanisme de financement à l'intention des candidats canadiens

a. Valeur et durée

Lorsqu'un projet est sélectionné et qu'il a droit à un financement, chacune des équipes reçoit une subvention d'un organisme de son pays. En ce qui concerne les équipes canadiennes, les projets sont subventionnés en fonction de la demande de financement déposée (selon le budget ventilé, incluant le budget sommaire et les formulaires budgétaires).

Les candidatures canadiennes peuvent demander une subvention maximale de 275 000 \$:

- 200 000 \$ du CRSH.

Les chercheurs du Québec étant membres d'une équipe admissible à une subvention du CRSH peuvent aussi demander un financement supplémentaire du FRQSC, si leur rôle au sein de l'équipe est celui de chercheur principal du Canada (voir annexe 2 pour les détails), pour un supplément maximum par équipe de :

- 75 000 \$ (frais indirects de la recherche en plus).

b. Dépôt des demandes

Pour déposer une demande de financement au CRSH dans le cadre général de l'appel de propositions PTA DGC, le chercheur principal doit être affilié à un [établissement postsecondaire canadien admissible](#). Outre les documents exigés dans le cadre général de l'appel de propositions, le chercheur principal doit présenter au CRSH un formulaire budgétaire distinct et une justification jusqu'à deux pages, en plus des autres documents administratifs exigés par le CRSH tel qu'indiqué ci-dessous, au plus tard à la date limite de présentation des demandes (**le 6 novembre 2023**).

Pour demander au FRQSC un financement complémentaire à celui attribué dans le cadre de l'appel de propositions PTA DGC, un chercheur admissible au Québec doit présenter (selon les [Règles générales communes](#)) un budget conforme aux exigences budgétaires du FRQSC. Veuillez noter que seuls les projets sélectionnés par le CRSH sont jugés admissibles au supplément de subvention du Québec.

Exemples :

- Un projet proposé dans le cadre de l'appel de propositions est soumis par le chercheur principal en chef d'un projet général, qui se trouve, par exemple, au Royaume-Uni. Des Canadiens participent à ce projet. Le formulaire budgétaire pour le Canada soumis au CRSH totalise 200 000 \$. Si la proposition est retenue par le jury international, le CRSH financera la proposition conformément à ses politiques et à ses règlements en accordant des fonds au chercheur principal admissible cité dans la demande de budget.
- Un projet proposé dans le cadre de l'appel de propositions est présenté au CRSH par le chercheur principal du Canada qui est officiellement affiliée à un établissement d'enseignement postsecondaire au Québec. Une partie du budget de ce projet est présentée au CRSH (200 000 \$) et une autre, au FRQSC (75 000 \$). Si la proposition est retenue par le jury international, le CRSH et le FRQSC financeront la proposition conformément à leurs politiques et à leurs règlements respectifs, en accordant les fonds au chercheur principal.

*Veuillez prendre note que l'appel de propositions PTA DGC exige qu'un aperçu du budget soit présenté avec la proposition afin de donner un aperçu global du budget complet du projet international. Le budget qui est soumis séparément en vue de l'obtention du financement du CRSH doit être présenté à l'aide du formulaire budgétaire du CRSH, et la justification doit utiliser les catégories énoncées dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#).

Voir l'annexe 2 sur les exigences budgétaires du FRQSC.

c. Règles de financement

Pour chaque organisme subventionnaire, une seule personne pourra être désignée comme chercheur admissible et associée à chaque demande de budget. Le chercheur principal canadien doit être identifié par les agences comme le directeur du projet dans les documents supplémentaires exigés par le CRSH et le FRQSC et doit attester des conditions de candidature respectives et les documents connexes.

Si la proposition est acceptée, les organismes subventionnaires financeront la proposition conformément à leurs politiques et à leurs règlements respectifs en attribuant les fonds au chercheur admissible désigné dans chacune des demandes de budget. Les budgets présentés au CRSH doivent être conformes aux règlements décrits dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#) et les budgets présentés au FRQSC doivent se conformer aux règlements énoncés dans les [Règles générales communes](#) des FRQ.

Le CRSH et le FRQSC communiqueront directement avec le chercheur principal qui obtiendra des fonds pour la partie de la proposition retenue. Le chercheur principal aura également la tâche de faire rapport à cet organisme subventionnaire conformément aux règlements de celui-ci.

Veillez prendre note que, comme il est mentionné dans l'appel de propositions, si le projet demande du financement auprès de plus d'un organisme de financement d'un même pays, un seul chercheur principal pourra être désigné comme responsable du projet dans ce pays.

d. Avis concernant la protection des renseignements personnels

Énoncé de confidentialité du CRSH

Toutes les demandes doivent être présentées à la FAPESP et sont assujetties aux politiques du Brésil en matière de protection des renseignements personnels. La FAPESP communiquera les renseignements contenus dans les demandes aux autres organismes subventionnaires qui participent au présent appel de propositions, y compris le CRSH. Les renseignements personnels contenus dans la demande de subvention seront divulgués aux organismes subventionnaires et pourront être vus par l'un ou l'autre de ces organismes.

Le CRSH doit se conformer aux dispositions de la [Loi sur l'accès à l'information](#) et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), et ces lois s'appliquent à tous les renseignements qui sont sous la garde et le contrôle du CRSH. Les renseignements personnels que vous fournissez aux fins de la présente demande de subvention sont recueillis par le CRSH en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines](#). Les renseignements personnels fournis au CRSH sont conservés dans la banque de renseignements personnels PPU 055, de la manière décrite dans le chapitre [Info Source](#) du CRSH. Seuls les renseignements nécessaires à la réalisation, à la gestion et à la promotion du concours et des prix de l'appel de propositions PTA DGC seront recueillis par le CRSH, indirectement par l'intermédiaire de la FAPESP. Le défaut de fournir des renseignements personnels requis dans la demande peut entraîner l'inadmissibilité de la demande.

Le CRSH s'est engagé à protéger les renseignements personnels sous son contrôle et à ne prendre aucune responsabilité quant aux pratiques de protection des renseignements personnels de tout autre organisme partenaire de l'appel de propositions PTA DGC, y compris les organismes partenaires canadiens. Le CRSH partagera des renseignements personnels avec les organismes nommés dans la présente annexe seulement aux fins requises par l'administration de l'appel de propositions PTA DGC. Des renseignements peuvent également être divulgués aux fins de l'évaluation du programme ou de la production de rapports sur le programme. Le CRSH ne divulgue aucun renseignement personnel à de tierces parties à des fins autres que celles décrites ci-dessus.

Si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inappropriée ou si vous avez des préoccupations au sujet des pratiques relatives à la protection de la vie privée par le CRSH, vous avez le droit de [déposer une plainte](#) auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#). Communiquez avec le coordonnateur de l'AIPRP du CRSH à ATIP-AIPRP@sshrc-crsh.gc.ca pour en savoir plus sur les droits que vous confère la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sur les pratiques du CRSH en matière de protection des renseignements personnels, ou pour accéder à vos renseignements personnels ou les corriger.

FRQSC et protection des renseignements personnels

Le FRQSC doit se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1). Les renseignements personnels que vous fournissez aux fins du présent concours de financement sont recueillis par le FRQSC en vertu de l'autorité qui lui est conférée. Les renseignements sont recueillis et conservés conformément à la politique de protection des renseignements personnels de l'organisme décrite dans la déclaration d'engagement que les chercheurs doivent signer au moment de faire leur demande. Ces renseignements serviront à la sélection des demandes et à la gestion des subventions accordées.

Le FRQSC s'est engagé à protéger les renseignements personnels sous son contrôle et ne prend aucune responsabilité quant aux pratiques de protection des renseignements personnels de tout autre organisme partenaire de l'appel de propositions PTA DGC, y compris les organismes partenaires canadiens. Le FRQSC partagera des renseignements personnels avec les organismes nommés dans la présente annexe seulement aux fins requises par l'administration de l'appel de propositions. Des renseignements peuvent également être divulgués aux fins de l'évaluation du programme ou de la production de rapports sur le programme. Le FRQSC ne divulguera aucun renseignement personnel à de tierces parties à des fins autres que celles décrites aux présentes. Outre la protection de vos renseignements personnels, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) vous donne le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels et leur rectification.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces droits ou les pratiques du FRQSC en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne responsable des demandes d'accès à l'information à responsableacces.sc@frq.gouv.qc.ca

e. Exigences particulières de chacun des organismes subventionnaires canadiens

Le CRSH et le FRQSC ont émis des règles et des règlements particuliers qui s'appliquent à toutes les étapes du concours et au financement général du projet. Ces règles figurent dans les annexes suivantes :

[Annexe 1](#) : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

[Annexe 2](#) : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur un organisme en particulier, veuillez communiquer avec le :

Conseil de recherches en sciences humaines:

Courriel : partenariats@sshrc-crsh.gc.ca

Sans frais : 1-855-275-2861

Fonds de recherche du Québec – Société et culture:

Laurent Corbeil, responsable de programmes

Courriel : laurent.corbeil@frq.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 873 2114, poste 4290

Fonds de recherche du Québec – Société et culture



Annexe 1 : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Avis important : Les chercheurs qui demandent des fonds au CRSH doivent soumettre tous les documents supplémentaires du CRSH via [le portail Convergence](#) au plus tard à la date limite de l'appel Plateforme transatlantique démocratie, gouvernance et confiance (PTA DGC).

Lisez attentivement les instructions ci-dessous et ne soumettez que les informations demandées. Les informations demandées ci-dessous seront collectées par le CRSH pour des raisons administratives et ne seront pas mises à la disposition des évaluateurs. La demande principale de PTA DGT doit être soumise par l'intermédiaire de la Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP) via son système SAGe.

Admissibilité des sujets

Tous les domaines thématiques et toutes les approches sont admissibles dans la mesure où ils font partie des sujets admissibles à une subvention du CRSH. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter les [Lignes directrices générales pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche](#) du CRSH. Les propositions peuvent également comprendre une collaboration et une intégration interdisciplinaires, notamment sur des aspects des sciences naturelles et du génie ou de la santé, pourvu qu'elles visent principalement le domaine des sciences sociales et humaines. Veuillez noter que le candidat doit s'assurer que le projet proposé est conforme aux critères d'admissibilité des sujets de recherche du CRSH. Le CRSH se réserve le droit de déclarer inadmissible la portion CRSH, ce qui peut compromettre le projet global.

Candidats

Les candidats (chercheurs principaux) doivent présenter un projet de recherche international. Chaque projet doit être **un partenariat formé par un minimum de trois équipes nationales, lesquelles représentent des pays participants des deux côtés de l'Atlantique.**

Bien que le chercheur principal en chef pour l'ensemble du projet doive déposer tous les documents relatifs au projet sur le portail géré par la FAPESP, un chercheur principal doit être désigné pour chaque organisme subventionnaire participant au projet. Les chercheurs principaux/directeurs de projet du CRSH doivent être affiliés à un [établissement postsecondaire canadien admissible](#) au moment de présenter la demande. Les chercheurs principaux du CRSH doivent s'assurer de se conformer aux règlements du CRSH et de remplir les documents supplémentaires requis par le CRSH.

La date limite pour la réception des propositions et des documents supplémentaires dans le cadre de l'appel de propositions PTA DGC est le **6 novembre 2023**. Les propositions déposées en retard ne seront pas acceptées. Les instructions sur la façon de présenter une proposition sont décrites sur [le site Web de la Plateforme transatlantique pour l'appel de propositions sur la démocratie, gouvernance et confiance](#).

Toute personne est admissible à agir à titre de [codirecteur](#) ou de [cocandidat](#) à condition d'être officiellement affiliée à l'un des types d'organismes suivants :

- **au Canada** : établissements d'enseignement postsecondaire, organismes sans but lucratif, fondations philanthropiques, groupes de réflexion, administrations municipales et gouvernements provinciaux ou territoriaux;
- **à l'étranger** : établissements d'enseignement postsecondaire.

Toute personne qui peut apporter une contribution importante à la recherche ou à une activité liée à la recherche peut être désignée en tant que [collaborateur](#). Les collaborateurs n'ont pas à être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible.

Remarque : Les membres du secteur privé et du gouvernement fédéral ne peuvent participer qu'à titre de collaborateurs.

Allocations de détachement

Les co-directeurs et les co-candidats des organismes sans but non lucratif admissibles peuvent demander [une allocation de détachement](#) pour se libérer de leurs fonctions dans leur organisation.

Établissements

Le CRSH sollicite les demandes de subvention de chercheurs en sciences humaines affiliés à un établissement postsecondaire canadien admissible. Veuillez consulter la [liste des établissements postsecondaire admissibles du CRSH](#). Les chercheurs qui ne sont pas affiliés à un établissement postsecondaire canadien admissible doivent communiquer avec le CRSH avant la date d'échéance.

Tout établissement postsecondaire qui ne possède pas [une admissibilité d'établissement](#) et qui souhaite administrer les subventions du CRSH doit [présenter une demande](#) et respecter les exigences du CRSH en matière d'admissibilité des établissements. Lorsque l'admissibilité est accordée, l'établissement est invité à signer l'[Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche](#), laquelle contient un engagement par l'établissement de se conformer aux normes juridiques, éthiques et financières élevées définies dans l'Entente et fait en sorte que l'établissement a mis en place les structures et les procédés pour réaliser cet objectif. Veuillez noter que le CRSH ne libère pas les fonds à un établissement avant que celui-ci n'ait signé l'Entente.

Si vous avez des questions sur l'admissibilité des établissements ou que vous désirez recevoir une trousse de demande d'admissibilité, veuillez envoyer un courriel à admissibilite.etablissements@sshrc-crsh.gc.ca

Demandes multiples

Pour en savoir plus, veuillez consulter le règlement du CRSH portant sur les [demandes multiples](#).

Les chercheurs qui ont reçu une subvention du CRSH, mais qui n'ont pas remis leur rapport final de recherche avant la date limite indiquée dans l'avis d'attribution, ne peuvent pas déposer une nouvelle demande tant qu'ils n'ont pas remis leur rapport.

Exemption

Pour l'appel de propositions PTA DGC, la politique d'appel du CRSH ne sera pas applicable en raison du caractère international de l'initiative.

Langue de présentation de la demande

Les chercheurs principaux du Canada qui présentent une demande au CRSH au nom d'une équipe peuvent déposer les documents supplémentaires exigés par le CRSH (par exemple, le formulaire de budget du CRSH et la justification du budget) en anglais ou en français en utilisant [le portail Convergence](#). La proposition PTA (la demande principale) doit être rédigée en anglais afin d'être soumise directement à la Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP) via leur système SAGe.

Exigences en matière de rapport

Un calendrier des dates de dépôt de rapport figurera dans les documents d'avis d'octroi des subventions.

Les équipes canadiennes doivent se conformer aux politiques et aux exigences énoncées dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#).

Un livre blanc doit être publié à la fin de la période de subventions. Ce livre blanc remplacera le rapport de réalisations du CRSH. Le livre blanc devrait documenter les réalisations du projet, y compris les leçons apprises, afin que d'autres puissent en bénéficier. Ce livre blanc sera publié sur le site Web de la FAPESP. Pour plus de renseignements, veuillez consulter [l'appel de propositions PTA DGC](#).

Présentation des demandes

Dans le cadre de l'appel de propositions PTA DGC, les demandes doivent être présentées par voie électronique à la FAPESP d'ici **le 6 novembre 2023** par le chercheur principal en chef. De plus, les chercheurs principaux basés au Canada qui demandent des fonds au CRSH doivent créer un profil sur [le portail Convergence](#) et utiliser la demande Plateforme transatlantique démocratie, gouvernance et confiance pour soumettre les exigences supplémentaires du CRSH, telles qu'elles sont décrites ci-dessous.

Les exigences du CRSH et le portail Convergence

Adaptation et accessibilité

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire en ligne en raison d'un [handicap](#), communiquez avec votre établissement (agente ou agent de liaison des bourses, bureau de la recherche ou autre bureau de soutien aux candidates et candidats) le plus tôt possible dans le processus de préparation de la demande afin de vous renseigner sur les mesures de soutien disponibles. Si votre établissement ne peut pas vous aider ou s'il a besoin de la collaboration du CRSH pour trouver une solution, communiquez avec accommodations-adaptation@sshrc-crsh.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec le CRSH si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des mesures d'adaptation particulières. Vous n'avez pas à fournir de renseignements médicaux, ni de renseignements personnels de nature délicate. D'ailleurs, pour protéger votre vie privée, vous devriez éviter de le faire.

Parmi les mesures d'adaptation fréquemment demandées figurent :

- des rendez-vous individuels par téléphone ou par vidéo pour clarifier l'information sur le programme de financement ou le processus de préparation de la demande, ou pour recevoir un soutien technique;
- des formats alternatifs de documents en ligne pour permettre l'accès à l'aide de technologies d'assistance;
- la présentation des informations supplémentaires (en tout ou en partie) par un autre moyen ou sous une autre forme (p. ex. copie papier, enregistrement vocal ou saisie de données par le personnel du CRSH au nom du candidat).

Collecte et utilisation des renseignements personnels

Les renseignements fournis dans la demande sont recueillis en vertu de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines](#) et stockés dans une série de banques de données du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) décrites dans les [Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements](#). Vous trouverez de l'information supplémentaire sur l'utilisation et la divulgation de ces renseignements à la page intitulée [Collecte, utilisation et communication de renseignements personnels](#), dans [le portail Convergence](#) et ci-dessous. Les renseignements sont utilisés conformément à ce que stipulent la [Loi sur l'accès à l'information](#) et la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Date limite de présentation des exigences du CRSH

Votre information supplémentaire complète doit être reçue par le CRSH **au plus tard à 20 h (heure de l'Est) 6 novembre 2023**. Il n'est plus possible de modifier la demande une fois qu'elle est soumise.

Utilisation du portail Convergence pour la préparation des exigences du CRSH

Vous devez remplir la demande dans le [portail Convergence](#). Ce portail ne fonctionne qu'avec les versions les plus récentes de Google Chrome, Microsoft Edge, Apple Safari et Mozilla Firefox. Le portail peut sembler fonctionner dans d'autres navigateurs, mais pourrait adopter un comportement inattendu, notamment enregistrer incorrectement l'information dans le système à l'insu de l'utilisateur. **Il est fortement déconseillé d'utiliser un navigateur non pris en charge.**

- Ouvrez une session dans le [portail Convergence](#). **Si vous avez un compte dans le [portail de recherche](#), vous pouvez réutiliser le même nom d'utilisateur et mot de passe pour ouvrir une session dans le portail Convergence.** Une fois que le portail Convergence aura achevé sa migration vers le nuage informatique, vos comptes du portail de recherche et du portail Convergence seront divisés et vous serez invité à créer un nouveau nom d'utilisateur et un nouveau mot de passe dans le portail Convergence pour accéder à vos informations et à toute demande en cours. Cette migration sera annoncée à l'avance sur le portail Convergence, avec des détails précis sur le moment et la durée de cette migration. Il y aura une brève interruption de service lors de la migration.
- Sélectionnez Occasions de financement.
- Sélectionnez la Plateforme transatlantique démocratie, gouvernance et confiance

Admissibilité du candidat (rempli par le candidat/directeur du projet)

Étape 1 – Admissibilité du candidat/directeur du projet. Veuillez lire [la section d'admissibilité de la description de l'occasion de financement](#) et répondre à la question confirmant l'admissibilité de votre demande.

Étape 2 – Affiliations. Indiquez tous les établissements auxquels vous êtes affiliée ou affilié actuellement et précisez lequel est votre établissement d'affiliation principal. Sélectionnez-le en tant qu'établissement qui administrera la subvention. Si le nom de votre établissement d'affiliation principal ne figure pas dans la liste de cette étape, communiquez avec partenariats@sshrc-crsh.gc.ca.

Étape 3 – Équité, diversité et inclusion. Remplissez le formulaire de déclaration volontaire exigé afin de pouvoir présenter une demande de financement au CRSH. Vous pouvez toutefois sélectionner l'option « Je préfère ne pas répondre » à chacune des questions; reportez-vous à la section [Renseignements à déclaration volontaire](#) ci-dessus pour plus de précisions.

Étape 4 – Domaines de recherche. Indiquez vos [domaines de recherche](#) et précisez au moins un domaine de recherche principal.

Étape 5 – Mots clés. Fournissez au moins cinq mots clés qui décrivent bien vos domaines de recherche dans l'ensemble.

Modalités et conditions : Acceptez les modalités et conditions pour amorcer le processus.

Commencez la demande : Remplissez toutes les sections.

Remplir la demande

Les rubriques ci-dessous correspondent aux sections de la demande dans le [portail Convergence](#). Afin de remplir la demande, veuillez suivre les instructions fournies dans ce document, ainsi que les instructions disponibles dans le [portail Convergence](#).

À titre de candidat/directeur de projet (chercheur principal pour le Canada), vous êtes chargé de remplir toutes les sections de la demande et de la soumettre à l'administratrice ou l'administrateur de la recherche une fois terminée. Les codirecteurs et cocandidats doivent remplir leur propre profil, mais vous devez vérifier que cela a été fait avant de soumettre la demande. Vous **devez** supprimer toutes les codirecteurs et cocandidats qui n'ont pas complété leur profil pour être en mesure de finaliser et soumettre la demande.

À titre de candidat/directeur de projet, vous devez aussi vous assurer que le nombre de pages et la présentation de toutes les pièces jointes sont conformes.

Remarque : Bien que les codirecteurs et cocandidats puissent voir le contenu de la demande dans le [portail Convergence](#), elles et ils ne peuvent pas la modifier ou y apporter des changements.

Détails relatifs à la demande (obligatoire)

Titre de la demande. Donnez un titre descriptif et court à votre demande. Celui-ci pourrait servir à des fins de publication. Limitez l'emploi d'acronymes (p. ex. ADN ou OTAN) et évitez l'emploi de noms d'entreprises et de marques de commerce.

Langue de la demande. Indiquez dans quelle langue officielle la demande est soumise.

Invitations – Obligatoire si applicable

Invitez les [codirecteurs](#), [cocandidats](#) qui participent à cette demande. Ces personnes recevront un courriel qui fera état de votre nom (en tant que candidat/directeur du projet), de votre adresse courriel et du titre du projet, ainsi qu'un lien vers le [portail Convergence](#). Une fois qu'elles auront sélectionné *Invitation acceptée* et rempli leur profil d'admissibilité et la section Détails du CV, leur nom figurera dans la section Participants de votre demande.

Assurez-vous que les codirecteurs et cocandidats invités dans cette section sont admissibles à tenir le rôle qui leur est assigné en consultant la section Admissibilité de la description de l'occasion de financement.

Les adresses courriels ne sont pas vérifiées et les messages non livrés ne sont pas enregistrés. Nous vous recommandons fortement d'effectuer un suivi auprès des codirecteurs et cocandidats invités si ces personnes n'ont pas accepté votre invitation en temps opportun. En acceptant l'invitation, ces personnes sont redirigées vers le portail Convergence pour ouvrir une session (ou créer un compte), vérifier leur admissibilité et insérer leur contenu à titre de participante ou participant. Toute personne qui a un compte dans le Portail de recherche peut réutiliser le même nom d'utilisatrice ou utilisateur et mot de passe pour ouvrir une session dans le portail Convergence

Participants – Obligatoire si applicable

Cette section comprend la liste de toutes les [codirecteurs](#) et des [cocandidats](#) de l'équipe canadienne qui se sont joints à la demande. Effectuez un suivi auprès de toute personne qui n'a pas accepté votre invitation, afin de confirmer qu'elle ou il l'a bien reçue. Si le statut d'un codirecteur ou cocandidat invité indique *En attente d'admissibilité*, c'est que cette personne a accepté votre invitation, mais n'a pas encore rempli son profil et la section Détails du CV. Le statut indiquera *Rempli* une fois que l'information requise aura été fournie.

Collaborateurs – Obligatoire si applicable

Énumérez les [collaborateurs](#) de l'équipe canadienne qui contribueront aux activités de recherche ou aux activités connexes mais n'auront pas accès aux fonds de la subvention. Bien que les collaboratrices et collaborateurs ne reçoivent pas d'invitation à participer à la demande comme les codirecteurs et les cocandidats, elles et ils doivent avoir confirmé au candidat/directeur de projet leur volonté de participer à la demande en tant que collaboratrice ou collaborateur avant de figurer dans cette section. **N'incluez pas les cocandidats dans cette section.**

Domaines de recherche (obligatoire)

Énumérez les domaines de recherche qui décrivent le mieux **votre demande** en vous reportant à la [version 2019 de la Classification canadienne de la recherche et du développement](#). Vous devez indiquer un domaine de recherche principal, mais pouvez mentionner jusqu'à cinq domaines de recherche. Ce document est réservé aux dossiers du CRSH et peut être copié à partir de la demande principale.

Mots clés (obligatoire)

Fournissez un à dix mots clés qui décrivent le mieux **vosre demande**. Ce document est réservé aux dossiers du CRSH et peut être copié à partir de la demande principale.

Résumé de la proposition (obligatoire)

Fournissez un résumé clair de votre proposition indiquant le but et les objectifs généraux du partenariat proposé. Ce document est réservé aux dossiers du CRSH et peut être copié à partir de la demande principale.

Budget proposé (obligatoire)

Indiquez les montants annuels demandés du CRSH. Assurez-vous que votre budget proposé ne dépasse pas le montant maximal pouvant être demandé ou le nombre maximal d'années pouvant être demandées, soit jusqu'à 200 000 \$ pour 3 ans.

Vous devrez fournir d'autres précisions sur le budget dans la section [Documents d'appui](#) (p. ex. Subvention demandée au CRSH et Justification du budget). Veuillez-vous assurer que les montants totaux demandés au CRSH correspondent à ceux soumis dans le tableau du budget détaillé (Subvention demandée au CRSH) dans la section [Documents d'appui](#).

Attestations, licences et permis

Remplissez cette section en répondant aux questions en vous basant sur le projet de recherche proposé.

Si aucune de ces situations ne s'applique à votre projet de recherche ou à vos activités liées à la recherche, l'annexe A n'est pas requise dans la section [Documents d'appui](#).

Documents d'appui - Instructions pour la préparation des pièces jointes

Insérez le numéro d'identification de la demande (par exemple, 2006-2024-xxxxx) en haut de chaque page de chaque pièce jointe. Ce numéro se trouve dans le coin supérieur droit de votre formulaire. Un numéro est automatiquement attribué à chaque nouvelle demande créée. Toutes les pièces jointes doivent être converties au format PDF avant de pouvoir être jointes à la demande. Le processus de conversion varie selon le système d'exploitation et le logiciel de traitement de texte que vous utilisez. Si vous avez des questions sur la conversion de vos documents au format PDF, communiquez avec le personnel de soutien technique de votre établissement. Si vous n'avez pas de programme de conversion au format PDF, vous pouvez télécharger une version gratuite de [PrimoPDF](#). Les utilisateurs de Macintosh disposent d'une option de conversion PDF dans la fonction « imprimer » du système *Mac OS*.

Subvention demandée au CRSH (obligatoire)

Les subventions attribuées dans le cadre de cette initiative sont d'une valeur d'au plus de 200 000 \$ pour une période de 3 ans

Pour chaque année du budget, évaluez les coûts que vous demandez au CRSH de financer dans **le gabarit fourni pour cette section (à téléverser en format PDF)**. **Veillez-vous assurer de ne remplir que les années 1 à 3 et que les totaux correspondent aux chiffres inscrits dans la section Budget proposé du formulaire de demande Convergence**. Tous les coûts doivent respecter les taux et les règlements en vigueur au sein de l'établissement du candidat/directeur du projet, et ils doivent tenir compte des [principes régissant l'utilisation appropriée des subventions du Guide d'administration financière des trois organismes](#).

Arrondissez les montants au dollar canadien près.

Remarque : le budget demandé au CRSH ne doit pas inclure les coûts indirects liés à la recherche ou à

la dispense de cours.

Justification du budget (obligatoire) - (Maximum de deux pages)

À l'aide des catégories figurant à la page Subvention demandée au CRSH, expliquez comment vous utiliserez les fonds dans chaque catégorie du budget pour atteindre les objectifs du projet. À titre d'exemple, sous Salaires et avantages sociaux des étudiantes, étudiants, non-étudiantes et non-étudiants, expliquez pourquoi vous devez embaucher ces personnes pour atteindre les objectifs du projet. Tenez compte de la mission qu'a le CRSH d'offrir des possibilités de formation aux étudiantes, étudiants, [chercheurs émergents](#) et autres personnes hautement qualifiées, le cas échéant. Vous devez également justifier tous les montants inscrits dans la catégorie « Autres dépenses ».

Évaluation d'impact (Annexe A)

Suivez les instructions à l'écran dans la demande et joignez le [Formulaire d'évaluation d'impact \(annexe A\)](#) dans la section [Documents d'appui](#) si le système vous le demande.

Soumission des exigences du CRSH pour le PTA DGT

Passez l'information en revue pour vous assurer qu'elle est complète. Dans la section « Finaliser et soumettre la demande », soumettez votre demande en suivant la marche à suivre.

Une fois que vous aurez accepté les conditions générales, l'état de la demande passera à **Reçu par l'administrateur**. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette étape, vous pouvez demander au bureau de la recherche de votre établissement (à l'administratrice ou l'administrateur de la recherche) de vous retourner le formulaire. Une fois que l'administratrice ou l'administrateur de la recherche aura approuvé et soumis le formulaire, son état passera à **Reçu par l'organisme. À partir de ce moment-là, aucune autre modification ne pourra être apportée**. Si l'administratrice ou l'administrateur de la recherche ne transmet pas la demande, elle expirera.

Soumettre les exigences du CRSH pour le PTA DGT à titre d'administratrice ou d'administrateur de la recherche

Lorsque vous recevez les exigences du CRSH pour le PTA DGT présentée par un candidat/directeur de projet de votre établissement, vous devez l'approuver et la soumettre.

En transmettant l'information l'administrateur de la recherche certifie, au nom de l'établissement, que

- le candidat ou le directeur du projet :
 - est affilié à l'établissement;
 - dispose du temps et des ressources nécessaires pour mener à bien le projet de recherche;
- l'établissement d'enseignement postsecondaire :
 - accepte d'administrer toute subvention reçue conformément aux politiques du CRSH;
 - accepte de faire en sorte que des fichiers exploitables par un ordinateur ou des bases de données informatisées soient conservés et accessibles conformément aux conditions auxquelles l'établissement et le chercheur ont consenti;
 - accordera les fonds de la subvention au candidat retenu quand cette dernière ou ce dernier aura obtenu toutes les attestations requises et satisfait à toutes les conditions nécessaires;
 - avisera le CRSH de tout changement dans la composition du partenariat;
 - a vérifié que le budget proposé est conforme à ses taux et à ses politiques.

Coordonnées

Pour toute question:

- concernant la Plateforme transatlantique démocratie, gouvernance et confiance écrivez à partenariats@sshrc-crsh.gc.ca (Numéro gratuit : 1-855-275-2861); ou

- concernant le [portail Convergence](#), communiquez avec le **service d'assistance en ligne** à soutienweb@convergence.gc.ca ou au 613-995-4273.

Annexe 2 : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Critères d'admissibilité

Dans le contexte de l'appel de propositions du volet de la Plateforme transatlantique « Démocratie, gouvernance et confiance » (DGC), le FRQSC peut accorder un supplément aux chercheurs et chercheuses du Québec qui :

- sont chercheur principal ou chercheuse principale de la partie canadienne d'une équipe internationale dans le cadre de l'appel de propositions DGT de la PTA ;
- respectent les exigences du CRSH;
- respectent les critères d'admissibilité relatifs à l'aide financière décrits dans les [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec, et dont le statut en recherche est chercheur ou chercheuse universitaire. Vous trouverez la définition des statuts de recherche à la page 5 des [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec.

Description du supplément

Nota : Chaque équipe canadienne financée **ne peut recevoir qu'un seul supplément.**

Le financement maximal de 75 000 \$ par équipe vise à couvrir les coûts directs de la recherche. Ce montant sera augmenté de 27 % pour couvrir les frais indirects de la recherche, pour un financement total maximum de 95 250 \$ par équipe. Le montant des coûts indirects de la recherche sera versé directement à l'établissement du chercheur ou de la chercheuse du Québec. Le supplément offert à chaque équipe couvre la durée complète du projet.

Le supplément est administré par le FRQSC. Étant donné que, par sa nature, l'aide financière du FRQSC est supplémentaire, le projet financé par le CRSH doit pouvoir être réalisé même si le supplément du FRQSC n'est pas accordé. L'objectif du supplément est d'encourager les chercheurs québécois à travailler au développement et à l'intégration de projets de recherche internationaux en sciences sociales et humaines.

Le FRQSC attribuera le supplément à un chercheur du Québec qui agit à titre de chercheur principal au sein d'une équipe canadienne financée par le CRSH. Cette personne sera responsable du transfert des montants destinés aux activités menées par les autres chercheurs et chercheuses du Québec dans les domaines des sciences sociales et humaines, des arts et de la littérature agissant comme cochercheurs et cochercheuses dans le cadre du projet. Le supplément sera attribué en fonction du budget et des justifications présentées par le chercheur principal ou la chercheuse principale. Le classement des projets fourni par le comité d'évaluation des demandes présentées dans le cadre de l'appel de propositions DGC de la Plateforme transatlantique sera respecté, et l'aide financière sera attribuée jusqu'à ce que le budget total des deux organismes soit atteint.

Les cochercheurs et cochercheuses affilié.e.s à un établissement québécois reconnu peuvent se joindre à l'équipe si leur statut en recherche est celui d'un chercheur ou chercheuse universitaire, un chercheur universitaire clinicien ou une chercheuse universitaire clinicienne ou un chercheur ou une chercheuse de collège (statut 1, 2 et 3 des RGC).

Le FRQSC se réserve le droit de modifier les montants offerts par rapport aux montants

demandés en fonction des estimations budgétaires, des justifications fournies et du nombre de projets financés.

Présentation de la demande au FRQSC

Outre les documents exigés dans l'appel de propositions PTA DGC, les chercheurs et les chercheuses du Québec qui demandent le supplément du FRQSC doivent créer au préalable un compte utilisateur à partir du site Web du Fonds, si ce n'est déjà fait. Les personnes qui détiennent un numéro d'identification personnel (NIP) du Fonds ont un accès direct à un compte FRQnet et doivent mettre à jour leur profil à partir du [Portfolio électronique](#), et ce, avant de commencer à remplir le formulaire de demande.

Toute personne désirant présenter une demande dans le cadre de cet appel doit compléter le formulaire requis dans sa version française, lequel sera rendu disponible dans le **Portfolio électronique** du FRQSC le 15 juin 2023.

Tel qu'indiqué dans les [RGC](#), le formulaire peut être complété en français ou en anglais.

Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.

La personne candidate ne doit pas oublier de transmettre la demande, après l'avoir remplie et validée. Un formulaire, une fois transmis au Fonds, ne peut être mis à jour.

La date limite de transmission de la demande est le 6 novembre 2023, 16h.

Documents à joindre :

- [le formulaire budgétaire](#) qui ventile les montants demandés dans le cadre du supplément du FRQSC, signé par le chef du projet du Québec (ce formulaire se trouve sur le [site Web de l'appel de propositions PTA DGC](#)) ;
- une justification d'une page jointe au formulaire budgétaire expliquant la pertinence de chaque poste budgétaire, conformément aux dépenses admissibles énoncées dans les [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec (format lettre, marges minimales de 1,5 cm) ;

Tout document manquant parmi ceux ici requis rendra le dossier non recevable. De même, un dossier ne présentant pas les renseignements permettant d'en établir l'admissibilité ou d'en faire l'évaluation sera déclaré non recevable par le Fonds. Les éléments absents du dossier ne seront pas réclamés. Aucun document reçu après la date et l'heure de clôture du concours n'est considéré.

La personne qui dépose une demande atteste que l'ensemble des renseignements fournis est exact et complet, et autorise son établissement à transmettre, le cas échéant, les renseignements nominatifs découlant de l'application de cette politique. Dans tous les cas, le FRQSC se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents et renseignements fournis dans la demande auprès des organismes concernés. Des documents additionnels pourraient être demandés à cette fin.

Tout le long du processus, les personnes candidates sont invitées à vérifier qu'aucune correspondance en provenance du Fonds ne se trouve dans la section « Indésirables » de leur boîte de courriels.

Règles et règlements

Les candidats doivent se conformer aux [Règles générales communes](#), y compris en ce qui

concerne la propriété intellectuelle, l'éthique et l'intégrité de la recherche.

Langue de présentation de la demande

Les documents listés ci-dessus qui doivent être présentés au FRQSC peuvent être en français ou en anglais, sauf pour ce qui est du résumé d'une demi-page qui doit être rédigé en français.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir d'autres renseignements sur le supplément du FRQSC pour le réseautage intersectoriel, veuillez communiquer avec :

Laurent Corbeil, responsable de programmes

Courriel : laurent.corbeil@frq.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 873 2114, poste 4290

Fonds de recherche du Québec – Société et culture